

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre octobre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Mme Maryse COUILLARD, Maire.

Convocation : 18 Octobre 2018

Présents : Mme COUILLARD Maryse, M. THENON Frédéric, M. CHOTTIN Olivier, Mme CHOTTIN Corinne, M. THIRIET Bertrand, M. PETITPAS Romain, M. CHAUSSEPIED JérémY, Mme CABALLERO Lucie, M. MATICHARD Yves.

Absents excusés :

Absents non excusés : Mme CHAMPBERTAULT Céline

Secrétaire de séance : Mme CABALLERO Lucie

ORDRE DU JOUR

- *Compte-rendu de la réunion du 21 septembre 2018*
- *Suivi des questions traitées*

- *Décision Modificative n°3 – Projet du Parc Municipal*
- *Consultation pour le recours à l'emprunt*
- *Maîtrise d'œuvre Halle*
- *Convention CDG – recrutement secrétariat*
- *Tarifs cimetière*
- *Tarifs columbarium*
- *Tarifs camping*
- *Logiciel de gestion de collecte de la taxe de séjour*
- *Présentation des rapports d'activités 2017 – Communauté de Communes Bléré Val de Cher*
- *Devis illuminations de Noël*
- *Devis repas des Aînés*

- *Informations diverses*
- *Questions diverses*

Madame le Maire ouvre la séance présente aux conseillers le compte-rendu de la séance du 21 septembre 2018.

Monsieur THENON souhaite apporter quelques remarques au sujet du compte-rendu :

- Concernant la délibération n°2/21-09-2018, M. THENON s'est abstenu pour le vote. L'abstention n'est pas mentionnée sur le compte-rendu.
- Concernant la délibération n°4/21-09-2018, M. THENON ayant des liens personnels avec ce membre du personnel, Madame le Maire lui a demandé de quitter la salle du Conseil le temps de la délibération. Cela n'est également pas mentionné sur le compte-rendu.

Les délibérations correspondantes seront corrigées en conséquence, et envoyées à nouveau en Préfecture avec la mention « Annule et Remplace la Précédente suite à erreur matérielle ».

Par ailleurs, le compte rendu est adopté à l'unanimité

- Suivi des questions traitées

Travaux rue Bretonneau :

La réception des travaux a été faite le 10 octobre 2018 en présence de Madame le Maire, de l'entreprise VERNAT, de Monsieur GAGNIER de l'ADAC et de Madame MABIT Maître d'œuvre de URBA 34....

Des réserves ont été émises sur divers points :

- remise de sable sur les espaces piétons dans l'intersection rue de la Chevalerie ainsi que devant les entrées 48, 50, 52, 67 et 65,
- reprendre les massifs béton sous les bancs à 10 cm, remettre de la terre et engazonner,
- revoir les pelouses : certaines zones seront à ré-engazonner.

- ...

Une date est à programmer avec Monsieur BLONDEL pour les végétaux.

Madame le Maire propose de contacter l'entreprise RTC pour réaliser un devis concernant le réseau pluvial du bas de la rue de la Chevalerie (à valoir) repris à l'identique par VERNAT sauf la modification apportée aux bordures de trottoir pour la mise en accessibilité.

Création d'une zone de rencontre :

Le département a indiqué que le Cédez-le-Passage est finalement situé Rue Bretonneau, et non rue Cusenier comme annoncé.

M. GAGNIER de l'ADAC, lors d'un rendez-vous a émis une hypothèse : passer toutes les rues du Centre-Bourg en priorités à droite. Cela suggérerait une période d'essai d'un an.

La question sera abordée de façon plus précise lors d'une commission.

Lavoir :

Madame le Maire a communiqué aux membres du Conseil le document de projet réalisé par l'ADAC. Le projet reste un aménagement paysager et sera budgété et réalisé en 2019.

Manifestations Culturelles 2019 :

Des subventions ont été accordées : cela est acté par la CCBVC, le projet est subventionné à hauteur de 40%, soit 5000 euros.

La Compagnie l'Arche en Sel a été retenue pour la soirée du 06 juillet 2018. Il s'agit d'un spectacle de feu et de pyrotechnie en nocturne. Des déambulations dans les rues en début de soirée sont aussi au programme 2019.

Site internet :

La société a envoyé par mail un lien afin de pouvoir consulter le travail effectué. Ce mail sera transféré à l'ensemble des conseillers afin que chacun puisse faire ses remarques et propositions (notamment quant à l'arborescence du site).

Parc Municipal :

Madame le Maire a présenté le projet de marché de l'entreprise SATIVA pour l'aménagement du Parc Municipal. Pour pouvoir lancer la consultation des entreprises, Madame le Maire souhaite que le projet soit acté par le Conseil. Des questions ont été soulevées par rapport aux montants de différentes lignes, ainsi que par rapport au montant total du projet.

Madame le Maire précise qu'un point est prévu avec la maîtrise d'œuvre le 08 novembre prochain, il sera possible durant ce rendez-vous d'affiner les options.

Le Conseil Municipal donne son approbation.

Restitution du logement communal :

L'état des lieux entrant mentionnait « bon état général ».

L'état des lieux sortant a été fait par Madame le Maire le 16 octobre 2018.

Lors de la restitution, Madame le Maire a constaté un mauvais état général : peintures sales, papiers peints sales recollés avec du scotch, sol abîmé par endroit, trous non rebouchés ...

Des travaux de remise en état sont donc nécessaires. Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil de consulter des entreprises pour obtenir des devis, le Conseil donne son accord. Si le montant des devis de remise en état est supérieur au montant de la caution, celle-ci peut être retenue.

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire précise que les deux premiers sujets inscrits à l'ordre du jour sont retirés, à savoir la Décision Modificative n°3 et la Consultation pour le recours à l'emprunt.

Le sujet de ces deux délibérations inscrites à l'ordre du jour portait précisément sur le parc Municipal. Après un dernier rendez-vous avec madame RUBIO de l'ADAC concernant l'étude du budget, il n'est pas nécessaire de prendre une Décision Modificative pour 2018. Le marché de travaux pour le parc municipal devra être signé en 2019. Un emprunt sera étudié début 2019.

DELIBERATION n° 1/24-10-18 *Mutualisation – Mission d'étude et de Maîtrise d'œuvre – Autorisation – « Dossier Halle – Parc Municipal »*

Afin de pouvoir lancer au plus vite les travaux de la Halle qui sera construite dans le Parc Municipal, Madame le Maire demande au conseil l'autorisation de contacter les d'architectes afin d'obtenir des devis.

Madame le Maire demande également au Conseil l'autorisation de signer le contrat à intervenir avec le maitre d'œuvre qui sera retenu,

- coût estimé : 10 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à lancer une consultation de maitrise d'œuvre pour la Halle,
- **Autorise** Madame le Maire à signer le contrat de maitrise d'œuvre à intervenir.

DELIBERATION n° 2/24-10-18 *Convention CDG – Prestation de conseil en recrutement*

Madame le Maire expose au Conseil la nécessité de faire faire appel au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour une prestation de conseil en recrutement pour le poste de secrétaire de mairie à temps plein. Ce temps plein se justifie aujourd'hui par des besoins mal évalués et une vision plus large depuis le départ à la retraite de la secrétaire de mairie en place.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, et notamment son article 25,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion d'Indre et Loire relative à la création de la mission de conseil en recrutement,

Vu le devis en date du 02 mars 2018 accompagné du projet de convention relative à la mission sus exposée,

Décide à l'unanimité des membres présents,

- **D'autoriser Madame le Maire** à signer la Convention avec le Centre de Gestion d'Indre et Loire pour le Conseil en recrutement d'un poste d'adjoint administratif au sein des effectifs de la commune,
- **De confier** la mission d'assistance au recrutement au Centre de Gestion d'Indre et Loire, telle qu'elle est prévue dans la convention, étant entendu que le choix de l'agent recruté relève de la seule compétence de l'Autorité Territoriale,
- **De procéder au mandatement**, une fois la mission achevée, au vu du titre de recette établi en fonction du devis transmis, produit par le Centre de Gestion d'Indre et Loire.

La convention est conclue pour une durée de la mission confiée.

DELIBERATION n° 3/24-10-18 Tarifs cimetière – Année 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide de fixer les tarifs des concessions dans le cimetière pour l'année 2019 ainsi (sans changement) :

(votants : 9 – Pour : 8 – Contre : 1 – Abstention : 0)

- Concession 30 ans renouvelable 170.00 Euros
- Surprofondeur pour concession 30 ans..... 85.00 Euros

- Concession 15 ans renouvelable..... 100.00 Euros
- Surprofondeur pour concession 15 ans..... 50.00 Euros

DELIBERATION n° 4/24-10-18 Tarif Columbarium – Année 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide de fixer le tarif à :

(votants : 9 – Pour : 8 – Contre : 1 – Abstention : 0)

- **250.00 Euros la case**, pour une durée de 15 ans renouvelable.
(sans changement).

DELIBERATION n° 5/24-10-18 Tarifs du camping - Saison 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les tarifs du camping municipal pour la **saison 2019** ainsi : (pas de changement)

- Campeur 3.00 €
- Campeur (enfant jusqu'à 10 ans)..... 2.00 €
- Emplacement ...(1 tente)..... 2.50 €
- Emplacement + voiture) 3.00 €
- Branchement Electrique 3.00 €
- Emplacement camping-car (2pers.)..... 9.00 €
- Remplissage - vidange camping-car..... 4.00 €
- Animaux..... *gratuit*

* à ajouter la taxe de séjour + la taxe additionnelle du Conseil Départemental

(*) Le tarif douche chaude est inclus dans le tarif campeur.

DELIBERATION n° 6/24-10-18 *Logiciel de gestion de la collecte de la Taxe de Séjour*

Considérant que la commune souhaite informatiser la gestion de la collecte de la taxe de séjour dès le début de l'année 2019, Madame le Maire a présenté au Conseil Municipal des devis de sociétés proposant un logiciel dédié.

Madame le maire annonce que deux entreprises ont été consultées et expose les devis correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis présenté par la société NOUVEAUX TERRITOIRES pour un montant total de 3890.00 Euros H.T,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce devis.

DELIBERATION n° 7/24-10-18 *Communauté de Communes de Bléré Val de Cher – Présentation des rapports d'activité 2017*

Madame le Maire présente les rapports d'activités 2017 de la communauté de communes de Bléré Val de Cher :

- Le rapport général 2017
- Le rapport 2017 sur la qualité et le prix du service public pour le service REOM Déchets Ménagers.
- Le rapport annuel 2017 du service commun mutualisé de la Voirie

Le conseil doit prendre acte de la présentation de ces rapports.

Le Conseil Municipal,

- **Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,
- **Vu** les rapports établis par la communauté de communes de Bléré Val de Cher au titre de l'année 2017,
- **Vu** le dossier présenté,

- **PREND ACTE** des rapports d'activités 2017 de la communauté de communes de Bléré Val de Cher,
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- Informations diverses -

- Repas des Aînés pour le 11 Novembre :

-> Le Conseil est consulté pour le maintien du repas de Aînés : vote à la majorité pour le maintien du repas
(Pour : 7 - Abstentions : 2 – Contre : 0)

Proposition de menu par le restaurant du Château de Chenonceaux, pour un tarif de 40 Euros par personne.

-> Le Conseil est consulté pour le choix du prestataire, à savoir le restaurant du Château de Chenonceaux :
vote à la majorité pour le choix de ce prestataire
(Pour : 7 - Abstentions : 2 – Contre : 0)

Plats retenus parmi les choix proposés :

En entrée :

St Jacques à la plancha, crémeux de courge Bleue de Hongrie et betterave confite

En plat :

Ballotine de canard, carottes et champignons sautés , sauce Albuféra

En fromage :

Couronne de Touraine, confiture de vin , pain aux fruits et mesclun

En dessert :

Biscuit amande à la rose du château, mousse litchi et sorbet framboise

- Illuminations de Noël :

Le Conseil est consulté pour le devis établi par SEDI pour les illuminations de Noël.

Quatre lignes composent ce devis, chaque ligne correspondant à un nouvel élément de décoration. Le Conseil décide de réaliser un vote pour chaque ligne du devis.

- La ligne pour la frise est acceptée à l'unanimité, pour un montant de 116,31 Euros H.T.
- La ligne pour l'arbre est acceptée à l'unanimité, pour un montant de 144,17 Euros H.T.
- La ligne pour les rameaux est acceptée à l'unanimité, pour un montant de 352,80 Euros H.T.
- La ligne pour le traineau est refusé à la majorité (Votes : Pour : 3 – Abstention : 1 – Contre : 5).

- Haie de Lauriers :

Le sujet est abordé rapidement et à titre indicatif : cette haie appartient à la SNCF, mais la commune a en charge son entretien. Madame le Maire souhaite en faire arracher une partie. Le sujet sera ré-abordé plus précisément lors de la prochaine commission.

- Remerciements Association Café des Femmes :

Madame le Maire présente aux Conseillers la lettre de remerciements.

- Questions diverses -

- Déclaration de cession d'un fonds commercial :

Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande pour ce bien. Une lettre sera envoyée en Recommandé avec Accusé Réception pour informer de la décision.

- Peinture de la porte du cimetière :

Des travaux ont été faits au cimetière pour la mise en accessibilité. Suite à ces travaux, Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de repeindre la porte d'entrée au cimetière pour sa mise en valeur.

- Date du prochain Conseil d'Ecole :

Madame le Maire annonce à ses conseillers que la date arrêtée est le **06 novembre 2018**.

Prochain conseil Municipal : Mercredi 12 décembre 2018 à 19h00.

La séance est levée à 21 H 40.